

M. le Ministre.- Merci Monsieur le Président. Je tiens également à remercier M. Marc BURINI et les membres de la commission qu'il préside, pour la très grande qualité de ce rapport, et je vais essayer à mon tour d'apporter des éclairages aux interrogations avancées. La caractéristique première de ce projet de budget, vous l'avez souligné, est son excédent, et nous devons nous en féliciter. C'est un élément important, notamment, comme vous le relevez, dans le contexte économique international actuel. Il est le résultat de la démarche de rééquilibrage initiée en 2011. Elle se confirme depuis plusieurs années. Mais je vous rejoins, Monsieur le Rapporteur, sur la vigilance absolue qu'il convient de continuer à observer. L'équilibre de nos Finances Publiques ne serait que peu de choses s'il n'allait pas de pair avec le développement de notre modèle social, environnemental et économique.

Ce modèle, si cher aux Monégasques et à tous ceux qui vivent à Monaco ou y travaillent, nous devons effectivement le préserver. Cela ne veut pas dire le figer, bien au contraire, car il ne peut être préservé qu'au prix d'adaptations permanentes.

C'est là d'ailleurs l'essentiel du travail du Gouvernement, qui s'inscrit dans la feuille de route que m'a donnée le Prince Souverain lors de ma prestation de serment. Ainsi, lorsque je dis que ce projet de budget est un budget d'anticipation, c'est dans cette vision que je m'inscris : préparer le Monaco de demain, en fixant des grandes priorités – la sécurité, l'environnement ou le numérique.

Mais pour préciser ma pensée un budget d'anticipation a aussi pour but d'assurer les missions premières de l'Etat et mais aussi de poursuivre ses grands projets dans les domaines qui font notre modèle, comme la santé, l'éducation ou la culture.

Or pour autant, vous estimez à différentes reprises dans votre rapport, et j'en suis surpris, que, sur plusieurs dossiers, le Gouvernement manquerait justement d'anticipation et de visibilité à long terme.

Il faudrait selon vous avoir systématiquement une visibilité de 10 à 15 ans pour définir, planifier et chiffrer tous les objectifs de l'Etat.

C'est une réflexion tout à fait juste et c'est précisément, comme je l'ai dit, ce que le Gouvernement s'attache à faire. C'est le cas, par exemple, de notre politique pour le logement des Monégasques, ou encore pour notre politique d'équipements publics et sanitaires, pour lesquels nous disposons d'un plan décennal. C'est le cas aussi dans un autre domaine essentiel, je veux parler du développement durable et de la transition énergétique. Nous vous donnerons plus de détails sur ces sujets lors de la Commission Plénière d'Etude qui se tiendra au début de l'année prochaine, mais la réflexion dans ce domaine est une réflexion à long terme.

Vous conviendrez, je pense, qu'avoir une visibilité à long terme n'est pas possible sur tous les sujets, en particulier dans le contexte international incertain que vous évoquiez.

C'est très bien de regarder loin devant pour avancer dans la bonne direction, mais il faut aussi savoir pouvoir éviter l'obstacle qui peut surgir là, juste devant nous. Et pour l'éviter, il faut pouvoir s'adapter aux évolutions et aux évènements.

Personne ne sait comment s'écrira l'Histoire à 10 ou à 15 ans, des exemples récents nous rappellent à quel point il faut se garder de telles ambitions.

Le Gouvernement, et c'est important, s'attache donc à disposer d'une visibilité à long terme lorsque c'est possible, mais s'attache tout autant à faire preuve de pragmatisme.

Par ailleurs, j'entends bien le message de Monsieur le Rapporteur concernant la lisibilité du budget et plus particulièrement le souhait que le Programme Gouvernemental d'Action soit enrichi d'éléments chiffrés.

Je vous confirme que le Gouvernement est ouvert pour rechercher avec vous la meilleure manière de vous éclairer sur le Budget de l'Etat. Je reconnais que des améliorations sont possibles et nous allons y travailler pour enrichir le PGA 2018 de chiffres manquants dans les principaux domaines d'action du Gouvernement.

Je signale à ce sujet la parution de la première édition d'un Baromètre des Politiques Publiques qui vous a été adressé le 30 novembre dernier. Ce document permet de renforcer la visibilité des politiques publiques menées à Monaco et de mesurer leurs performances en chiffres au travers d'indicateurs clés. Il répond en cela à certaines de vos préoccupations, mais j'en suis conscient à titre rétrospectif puisqu'il dresse le bilan de l'année écoulée.

Monsieur le Rapporteur ayant parfaitement décrit les grands équilibres de ce texte, il ne me semble pas nécessaire d'y revenir.

J'évoquerai en revanche les priorités gouvernementales dont il témoigne.

S'agissant tout d'abord de la sécurité, le Gouvernement se réjouit du soutien que vous nous apportez.

Vous aurez noté que par lettre du 29 novembre dernier, de nouvelles inscriptions complémentaires avaient été sollicitées, ramenant ainsi l'excédent de recettes du Budget Primitif 2017 à 6.3 M€.

Ces inscriptions, qui viennent en complément de nos échanges en séance privée, portent d'une part sur une dotation complémentaire de 250 000 euros en faveur de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, pour l'acquisition de matériel. Et d'autre part pour le renforcement des mesures de sécurité, dans le contexte international que nous connaissons malheureusement depuis les attentats de Paris.

Ces nouvelles menaces réclament une réflexion approfondie comme vous le souhaitez sur les missions dévolues à la Direction de la Sûreté Publique, ainsi que sur l'organisation qui doit en découler et les moyens à mobiliser pour y faire face.

Une ~~étude~~audit des problématiques de sécurité – état des menaces, des risques, du contexte international - a donc été engagé par le nouveau Directeur de la Sûreté Publique dès sa prise de fonctions, au 1^{er} trimestre 2016. L'ambition de cette étude est de définir la structure et l'organisation optimale de la « Sûreté Publique 2020 ».

Quoiqu'encore inachevée, cette étude fait apparaître un besoin d'accroissement des effectifs de Direction de la Sûreté publique d'au moins 26 personnes, dans l'hypothèse d'une réserve civile avec un effectif de 15 personnes, et d'environ 32 à 33 personnes dans l'hypothèse contraire.

Dans l'attente de son examen complet et compte tenu de l'ampleur des besoins et des délais de recrutement, le Gouvernement considère comme opportun de procéder à un premier recrutement de 9 collaborateurs dès le budget 2017, au travers de la création de postes de fonctionnaires de police répartis comme suit :

- un Lieutenant de Police affecté à la Division de Police Administrative,
- un Lieutenant de Police affecté à la Division de Police Judiciaire,
- sept agents de police dédiés à la surveillance générale du territoire.

Le coût budgétaire annuel de ces recrutements s'élèverait à 517 000 € ~~environ~~, charges sociales comprises.

La protection de l'environnement est une autre priorité du Gouvernement pour 2017, comme vous l'avez souligné.

S'agissant du Fonds vert, dont vous évoquez les évolutions, il sera effectivement fusionné avec le Fonds « Energie Développement durable » existant depuis 2010 et alimenté par une redevance de la SMEG.

L'abondement du nouveau Fonds vert national sera le fruit d'un versement de l'Etat, prévu à hauteur de 5 millions d'euros pour le cadre de ce budget, et de la redevance de la SMEG – ~~environ~~ soit 8 M€.

Concernant votre souhait de voir identifié l'ensemble des dépenses de développement durable du Gouvernement, il rejoint une demande formulée dans le cadre de la certification *European Energy Award* du Gouvernement.

Nous y travaillons donc, ce qui impliquera la mise en place de systèmes comptables susceptibles de prendre en compte certaines dépenses liées comme par exemple les autobus propres ou les bâtiments économes en énergie.

Ces dépenses seront désormais retracées, pour la plupart, via le Fonds vert national.

Les articles d'interventions publiques liées à l'environnement ont par ailleurs été rassemblés dans un même chapitre 10, intitulé « Développement Durable » de la section 6, lors du précédent budget primitif.

Le Gouvernement s'attachera à vous présenter un point d'étape annuel sur ces différentes dépenses, dans le cadre des prochaines discussions budgétaires.

J'en viens à présent à la priorité gouvernementale concernant le développement d'une « smart city » et la modernisation de nos systèmes d'information.

Sur ce sujet, la politique du Gouvernement repose sur quatre piliers :

1. Le développement de l'infrastructure très haut débit-cyber-sécurité,
2. L'évolution du cadre réglementaire,
3. La création d'une image numérique spécifique de Monaco,
4. L'accélération numérique, qui peut prendre la forme de partenariats (comme c'est le cas aujourd'hui avec la Métropole Nice Côte d'Azur) ou d'outils dédiés, tels que des incubateurs, accélérateurs, clusters et pépinières d'entreprises.

Les piliers que je viens de citer dessinent un cadre, que les Services du Gouvernement s'attachent à décliner opérationnellement au travers de plans d'actions, comme par exemple le plan numérique de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne plus généralement les chantiers informatiques en cours, il faut souligner qu'ils s'inscrivent dans le cadre des priorités fixées par le Schéma Directeur fonctionnel que nous allons renforcer.

S'agissant du projet Optimo que vous évoquiez, les fonctionnalités liées à la gestion des dépenses ont été désormais mises en œuvre en janvier 2016. Ces fonctionnalités, qui recouvrent notamment la gestion des travaux, les processus de rénovation des appartements, et le suivi des dépenses gérées par les administrateurs de biens, ont permis des gains significatifs dont le suivi et les délais de rénovation des appartements. Outre la gestion des dépenses, l'intégralité du patrimoine immobilier géré par l'Administration des Domaines a été intégré dans le nouvel outil. La mise en œuvre de la partie gestion locative, prévue début juillet 2016, a été reportée à janvier 2017. Le temps consacré à cet ajustement a été mis à profit pour sécuriser encore davantage le nouveau système et apporter de nouvelles améliorations.

Il faut rappeler qu'Optimo, en dépit du retard pris, sera le premier projet de progiciel de l'Administration. Ce projet pilote permet ainsi de poser certaines bases techniques nécessaires à l'ensemble du Schéma Directeur, et de mettre en place les bonnes pratiques pour les prochains projets, comme en matière de gestion des ressources humaines avec le projet coRHus.

Enfin, la dernière priorité gouvernementale – avant les retraites, que j'évoquerai plus tard – concerne le rayonnement de la Principauté à l'international.

Je me réjouis que le Conseil National adhère à la logique de la nouvelle politique de communication. Bien évidemment, elle permet de rationaliser les dépenses, mais pour autant cette politique a bien sur un coût. Mais celui-ci est maîtrisé.

L'Etat s'est doté de moyens de contrôler les accords de partenariat qu'il a signés avec les responsables des entités sportives que sont le football et le basket. Nous réfléchissons notamment en ce moment à une convention sur 10 ans avec le basket. Le projet « Yersin » ne pourra quant à lui se conclure que dans le cadre d'un comité de pilotage contrôlé par l'Etat réunissant l'ensemble des entités monégasques concernées et totalement contrôlé par l'Etat. Par ailleurs, le Gouvernement a entamé une réflexion sur la transformation du service d'information gouvernemental en un media de service public. Cette réflexion sera étayée, d'une part, par un rapport et, d'autre part, par des grandes discussions avec de grands diffuseurs publics nationaux étrangers. Leur fonctionnement et les relations avec leurs exécutifs peuvent en effet nous inspirer, mais nous en reparlerons ensemble.

Vous avez, Monsieur le Rapporteur, soulevé plusieurs sujets relatifs aux recettes de ce Budget Primitif 2017. Vous avez souligné qu'il appartenait à l'Etat de travailler à leur augmentation. Et le Gouvernement ne peut que vous donner raison. A ce titre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a suggéré l'an dernier au Gouvernement de suivre de manière régulière les retombées économiques des sociétés nouvellement créées en Principauté. Nous nous y employons.

S'agissant de l'évolution des recettes fiscales, leur progression prévue pour 2017 est plus contenue que précédemment. Mais cela ne doit pas masquer leur niveau très élevé. Pour le mesurer, il suffit de rappeler l'évolution des années récentes. Entre 2010/2011 et 2012/2013, les recettes fiscales sont passées de 600 à 700 millions d'euros. Entre 2014 et 2015 elles ont progressé de 850 M€ à 900 M€, et les recettes 2016, 908 M€, sont en ligne avec les prévisions rectificatives. Avec 924 M€, les prévisions initiales pour 2017 sont volontairement prudentes, du fait principalement du contexte international. Pour autant, il est excessif d'en déduire qu'il serait « vital » je cite : de dégager de nouvelles recettes, même si le Gouvernement poursuit sa réflexion en ce sens. Cela étant, il va de soi qu'au-delà de ces évolutions à court terme, le rendement des contributions est une préoccupation du Gouvernement dès lors que leur produit, comme le fait observer la commission, représente plus de 75 % des recettes budgétaires de l'Etat.

Pour ce qui concerne les retombées de T.V.A., les éléments communiqués par le Gouvernement résultent d'une étude préliminaire réalisée par la Direction des Services Fiscaux.

Pour ce qui concerne à présent la recherche de nouvelles recettes via les tarifs appliqués par nos services administratifs, l'idée est effectivement intéressante. Elle est d'ailleurs déjà engagée par les services concernés. Il convient toutefois de rester prudent. Car si certains services fournissent une prestation de nature commerciale qui intègre une notion de rentabilité, comme le Service des Parkings Publics, d'autres ont une vocation plus sociale, qui implique une décorrélation des coûts et des recettes. C'est par exemple le cas des installations sportives accueillant du public, notamment au Stade Louis II, ou de l'offre proposée aux jeunes par la D.E.N.J.S. avec le Centre de Loisirs Prince Albert II, la Bibliothèque Caroline-Ludothèque ou le Pass'port culture, comme indiqué dans le tableau que nous vous avons transmis lors des Séances Privées. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement reste vigilant sur ce point puisque, comme Monsieur le Rapporteur l'a souligné, les recettes liées à la fiscalité de l'épargne sont appelées à disparaître.

Il nous faut donc effectivement en trouver de nouvelles. Nous avons des pistes de réflexion, elles ont déjà été évoquées la semaine dernière, visant à valoriser l'intérêt de devenir résident en Principauté.

Enfin, pour en terminer sur les recettes, je voudrais dire un mot sur celles générées par les sociétés entretenant un lien particulier avec l'Etat. Depuis la signature du nouveau contrat de concession avec la SAM RMC le 21 janvier 2013, le montant de la redevance a été fixé à 300 000 € par an. Il est indexé sur l'indice de la consommation des ménages.

La fréquence FM est utilisée par la SAM RMC Network pour la diffusion de RMC1 en langue italienne est quant à elle désormais concédée directement par l'Etat, qui perçoit en contrepartie une redevance de 300 000 € de la part de cette société. Le montant de 600 000 € inscrit au budget pour la redevance des radios est donc en accord avec les dispositions des contrats respectifs de concessions.

Concernant la SAM TMC, le montant de la redevance est en baisse progressive depuis 2013, du fait du mauvais état de santé du marché publicitaire. La redevance inscrite au Budget Primitif 2017 tient compte de cet état de fait.

Au sujet de la redevance pour l'exploitation des fréquences de la position orbitale 52°E, suite au contrat de licence signé avec la SAM SSI, la contrepartie financière augmente graduellement au fur et à mesure de la vie du projet. L'échéancier de la licence prévoit ainsi 175 000 € au 1^{er} juillet 2017. Les années suivantes, elle sera indexée sur le chiffre d'affaires, avec un taux de 1.9 %.

Concernant les recettes issues de la redevance de Monaco Media Diffusion (anciennement Monte-Carlo Radiodiffusion), la perte d'importants clients a pesé cette année dans les comptes

du concessionnaire. L'activité de diffusion de radio en numérique est beaucoup moins rémunératrice, et les revenus de diffusion de chaînes en TNT ne combleront pas, ou seulement une partie, le chiffre d'affaires perdu en 2016.

J'en viens à présent à la situation de la Société des Bains de Mer, à laquelle le Gouvernement attache une grande importance toute particulière. Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2015/2016 des recettes de jeu de 219.7 M€ (recettes de jeux de table et recettes des appareils automatiques). La prévision de redevance repose sur une assiette de recettes, correspondant à une cible de redevance de 33.8 M€. Elle semble réaliste pour la Société. Pour ce qui concerne ses prévisions de développement, la Société, je le confirme, a bien transmis à sa demande un Business Plan au Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie. Celui-ci se doit de respecter les règles de l'Autorité des marchés financiers. Mais il ne manquera pas cependant de vous faire part des éléments communicables.

J'en viens maintenant à la maîtrise de nos dépenses publiques.

Je reviens en premier lieu sur la pratique que Monsieur le Rapporteur qualifie « d'inscriptions de principe ». Vous considérez qu'elles sont trop nombreuses et entraînent des écarts, je cite : « vertigineux » entre les estimations et les réalisations budgétaires. Le Gouvernement considère à l'inverse que c'est la seule façon de respecter la rigueur d'un budget présenté à l'équilibre, qui correspond à une hypothèse de travail au moment où il est élaboré. Comme vous le savez, le budget primitif est d'abord un budget indicatif. En fait, deux articles sont concernés par vos remarques : les articles 705.982 « acquisitions terrains-immeubles » et 709.996 « Rachats au FRC ».

Ces acquisitions, certes en dépassements de crédits, ne sont réalisées que dans la mesure où l'équilibre budgétaire à la clôture le permet, grâce notamment à des recettes plus importantes que prévues – et nous ne pouvons que nous en réjouir. Par ailleurs, s'agissant de l'article 705.892 « acquisition terrains-immeubles », il convient d'indiquer qu'il est tout d'abord difficile d'estimer précisément à l'avance, lors de l'élaboration des budgets, les opportunités d'achats des biens qui vont se présenter en cours d'année. Ces acquisitions ont un caractère social ou urbanistique. Elles sont indispensables, ce dont vous convenez régulièrement.

Quant aux « Rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel », conformément aux préconisations de la Commission Supérieure des Comptes et du Conseil National s'agissant du transfert de biens immobiliers du Fonds de Réserve Constitutionnel vers le budget de l'Etat, ils ne sont permis également que grâce à un excédent de recettes constaté en fin d'exercice. Le Conseil National est d'ailleurs intimement associé à ce processus au travers de la Commission

de Placement des Fonds et la prochaine réunion se tiendra, comme vous le savez, le 19 décembre prochain.

Monsieur le Rapporteur évoquera en outre le changement de système de tarification pour les assurés sociaux français, voulu par la Sécurité Sociale française. Il aura effectivement une incidence sur les budgets et les subventions du CHPG. Le CHPG s'y prépare, de plusieurs façons, un : en adaptant son organisation et ses activités ; deux : en travaillant à la réduction des durées moyennes de séjour et au développement de la chirurgie ambulatoire ; trois : en augmentant l'attractivité de l'Etablissement auprès des assurés sociaux monégasques ; quatre : en diversifiant ses ressources, au travers par exemple de la création de l'unité de bilans Monaco Princess Grace Check Up Unit ou de la création de la Fondation des Amis du CHPG. De plus, Monsieur le Rapporteur, vous avez raison de souligner qu'un hôpital public ne peut pas avoir qu'une logique purement comptable. Le Gouvernement Princier partage avec vous la volonté de maintenir un hôpital public d'excellence, qui nécessitera évidemment une subvention d'équilibre pérenne.

Dans le même ordre d'idée de maîtrise des dépenses d'interventions publiques, le Gouvernement partage entièrement l'approche du Rapporteur s'agissant de la nécessité de sélectionner les manifestations nécessitant une aide financière de l'Etat. Il faut en effet privilégier la qualité sur la quantité. Le Gouvernement garde cet impératif présent à l'esprit lors de ses arbitrages budgétaires, pour éviter ce que vous dénoncez, ce fameux « millefeuille » d'inscriptions qui fait grossir nos dépenses.

J'en viens à présent aux dépenses de la section 7, liées à l'équipement et aux investissements. Depuis plusieurs années le Gouvernement s'assure du suivi des projections à 10 ans des dépenses d'équipement. La mise à jour de ces projections, habituellement réalisée en début d'année, est en cours pour l'année prochaine.

Sur le plan technique, une étude est actuellement menée afin de faire évoluer l'application de comptabilité et de suivi budgétaire, de manière à intégrer la ventilation pluriannuelle des crédits d'engagement.

S'agissant plus particulièrement des reports de crédits, je tiens ici à affirmer une nouvelle fois qu'il n'est pas question pour le Gouvernement de procéder à un « gonflage artificiel des crédits » comme vous le dites, pour reprendre les termes que vous utilisez. Nous devons seulement tenir compte de la nécessité, pour les Directions chargées d'établir les prévisions de dépenses, de ne pas risquer des impossibilités de paiements. Ces inscriptions sont donc liées à la faible flexibilité budgétaire et à la difficulté de l'exercice d'anticipation.

Mais, vous le savez, nous en avons parlé, le Gouvernement a accusé bonne réception de la proposition de loi la semaine dernière. Elle sera examinée attentivement et dans un esprit

constructif. Je vous précise également que le Gouvernement est disposé à apporter aux élus toutes les clarifications possibles sur les opérations d'équipement, lors de la Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, rendez-vous jusqu'ici annuel et devenu biannuel cette année.

Pour ce qui concerne le dossier de la surélévation de la Sûreté Publique ou des dépenses de suivi de l'opération Testimonio II. J'ai adressé à Monsieur le Président du Conseil National, par courrier du 23 novembre dernier, des éléments d'information, en réponse aux interrogations légitimes des élus exprimées pendant les séances privées.

S'agissant de l'opération Testimonio II que vous évoquez plus particulièrement, il convient de rappeler que le Gouvernement s'était engagé pour ne pas mettre le Conseil National devant le fait accompli, à ne signer aucun contrat même sous conditions suspensives sans l'obtention de la loi de désaffectation, préalable indispensable à la mise en œuvre de l'opération. Dès lors, et malgré le dépôt par le Gouvernement du projet de loi peu de temps après la désignation du lauréat, celle-ci n'est intervenue que le 18 juin 2015, soit quasiment un an après la désignation du lauréat, en raison des débats au Conseil National.

Les plannings initiaux annoncés au Conseil National à l'époque, lors de la présentation des offres reçues, envisageaient une livraison des 156 logements domaniaux à fin 2019. A ce jour, et compte tenu des débats qui ont eu lieu, la livraison de ces logements – et de la crèche – ainsi que des parkings, est désormais prévue à la fin 2020.

Je terminerai ce point sur les grands chantiers par l'important sujet des nuisances sonores. Il n'est toujours pas possible de trouver des solutions idéales.

Je rappelle que des réunions d'informations des riverains sont systématiquement organisées avant le lancement des travaux. Ces réunions ne sont pas toujours simples à gérer, notamment par la Direction des Travaux Publics qui organise beaucoup d'entre elles, puisque l'auditoire accueille rarement favorablement l'idée de voir un chantier démarrer...

A cet égard, la mise en ligne depuis le début de l'année 2016 du site Infochantier est utile en raison de la transparence des informations qu'il diffuse.

Je terminerai mon propos sur les dépenses de L'Etat en abordant un sujet qui fait l'objet d'un consensus de fond entre le Gouvernement et le Conseil National, à savoir les préemptions.

Le Gouvernement a l'intention de poursuivre sa politique d'acquisitions immobilières, dédiées notamment à la réalisation de logements domaniaux supplémentaires. A cet effet, les crédits alloués avaient été sensiblement majorés au Budget Primitif 2016. Ils sont reconduits à l'identique au Budget Primitif 2017.

Les inscriptions correspondantes figurent sur deux articles :

- Le 705.982 intitulé « Acquisition de terrains et immeubles », doté d'un crédit provisionnel de 12.000.000 d'Euros, aux fins d'achat de biens à usage d'habitation, soit dans le cadre d'une démarche proactive, soit dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat instauré par la Loi 1.235 du 28 décembre 2000 ;
- L'article 709.991 « Acquisitions », est doté pour sa part d'un crédit provisionnel de 5.000.000 M€, pour des acquisitions à des fins d'investissement.

De plus, pour poursuivre les opérations de transfert d'acquisitions immobilières au budget de l'Etat, un montant de 8.000.000 M€ est inscrit à l'article 709.996 « Rachats au FRC ». Cette politique d'acquisitions immobilières est mise en œuvre sur la base d'une identification de secteurs prioritaires en vue de remboursements à moyennes et longues échéances.

Monsieur le Rapporteur souhaite à cet égard une étude urbanistique de grande ampleur des remboursements qui pourraient être effectués par quartier dans les vingt prochaines années.

Je vous ai déjà annoncé l'établissement en cours par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité d'un document intitulé « Monaco à horizon 2030 » dont l'objet est précisément d'explicitier la planification de la politique d'équipement de la Principauté. Au-delà de ce document, je crois que la méthode retenue pour l'opération « Très Grand Ida » est la bonne et doit nous servir pour l'avenir. Lorsqu'une opportunité se présente, il faut mener une réflexion collective sur le devenir d'un quartier de manière globale, en prenant soin de bien appréhender l'ensemble des enjeux en présence. C'est ce que nous ferons également pour l'Annonciade II.

Je souhaite à présent en venir aux grands projets abordés par Monsieur le Rapporteur.

Pour ce qui concerne l'Unité de Valorisation Energétique des déchets (UVET), le Gouvernement a pris le temps, comme je m'y étais engagé, de partager avec vous une étude exhaustive des diverses alternatives possibles. Tous les arguments mis en perspective confirment l'option retenue par le Gouvernement, et dont nous avons parlé, de maintenir une capacité de traitement en Principauté. Ce dossier est étudié depuis maintenant 5 ans, et la responsabilité du Gouvernement est d'anticiper l'avenir, non de le subir. C'est pourquoi nous avons convenu, au cours de la Commission Plénière d'Etude consacrée à ce sujet, de plusieurs choses.

D'une part, comme vous le rappelez, j'ai demandé à la SMA de produire une étude sur la durée de vie restante de notre usine. Je ne dispose toujours pas de ces éléments, mais elle sera, cette étude, déterminante pour éclairer nos choix. Je vous rappelle que les travaux de maintenance représentent près de 2.000.000 M€ hors taxes par an depuis 2011. Pour ces 5 années écoulées, l'Etat a déjà dépensé près de 12 M€, cette somme n'aura pas préparé l'avenir mais seulement sécurisé l'existant.

L'Etude de la SMA pourra, je l'espère, nous en dire plus sur l'avenir. Mais je rappelle que c'est bien la SMA qui a alerté le Gouvernement sur la vétusté des installations. Si l'usine n'était pas techniquement en fin de vie, l'Etat n'aurait pas initié des études de requalification.

Dans ce contexte, je vous ai également indiqué, lors de la Commission Plénière d'Etude, que le Gouvernement lancerait en 2017 une consultation afin de pouvoir disposer dès l'an prochain de propositions formelles issues d'industriels et exploitants reconnus, pour apprécier les coûts, les contraintes et les technologies proposées. Je crois que ces éléments permettront d'apporter les éléments nécessaires à la décision. Enfin je veux vous rassurer quant aux discussions avec les autorités françaises. Elles sont nécessaires, quelle que soit l'issue finale de nos échanges, elles se poursuivent et se poursuivront.

S'agissant du projet de rénovation du Larvotto, le Gouvernement s'est engagé fin juin à ce qu'une réflexion alternative soit confiée à l'architecte principal du projet d'urbanisation en mer, Monsieur Renzo PIANO. Ce dernier a bien démarré son travail en septembre, par une analyse du site. En termes de calendrier, je souhaite revenir sur votre notion « les plus brefs délais » mentionnés dans votre rapport. L'Etat se fixe bien comme objectif que le Larvotto soit rénové au plus tard à l'achèvement de l'extension en mer. Et il souhaite que le travail avec l'Architecte et la SAM Anse du Portier permette la meilleure coordination possible des deux chantiers. Pour autant, il ne me paraît pas raisonnable d'engager les travaux du Larvotto tant que certaines étapes environnementalement sensibles du chantier de l'infrastructure maritime ne seront pas achevées. Cela nous laisse donc un peu de temps pour travailler et pour valider un projet de qualité. Je vous confirme que le Gouvernement reviendra vers le Conseil National au premier semestre 2017, lorsque les études auront suffisamment avancé. Nous sommes sur ces projets dans le temps long.

Pour ce qui concerne le projet « Très Grand Ida », Monsieur le Rapporteur a évoqué la possibilité de recourir, si nécessaire, à une loi d'expropriation. Je vous confirme à cet égard que le Gouvernement et le Conseil National sont en phase totale. Les propriétaires doivent pouvoir recevoir la juste rétribution de leurs biens, mais l'Etat doit pouvoir déposer cette loi sur le bureau de l'Assemblée lorsque l'opération présente une utilité publique et que les prix de vente demandés sont exagérés, voire exorbitants.

C'est effectivement, comme vous le rappelez, ce que prévoit l'article 24 de la Constitution, et je suis heureux d'entendre que le Conseil National se tiendra prêt, le cas échéant, à voter une telle loi. Même si personne ne souhaite en arriver là, c'est une solution que nous ne pouvons écarter à ce stade.

L'évocation du projet « Très Grand Ida » m'amène naturellement à aborder ce qui constitue la priorité des priorités pour le Gouvernement : le logement des Monégasques.

A ce sujet, le Gouvernement confirme la conclusion d'un accord définitif concernant l'acquisition de l'immeuble dénommé « Villa Carmella » situé 12, avenue Saint Roman.

Selon l'étude de capacité effectuée, la construction d'un immeuble en R+10 comprenant une vingtaine de logements, selon la typologie qui sera retenue, est réalisable. Et une livraison est envisageable pour le courant du deuxième semestre 2020.

Ce projet constituera donc la troisième opération intermédiaire que le Gouvernement s'était engagé à lancer, en plus des programmes « Villa del Sol » et « Soleil du Midi » déjà en cours. Elles s'ajoutent aux deux autres opérations de plus grande importance, « L'Engelin » et « Testimonio II », ce qui nous permettra de desserrer la contrainte qui pèse sur le logement des Monégasques. Car en effet, fin 2020, le Gouvernement aura été capable de planifier, construire et mettre à disposition plusieurs centaines de logements, ce qui nous permettra de disposer d'un ensemble de plus de 4.000 logements domaniaux pour une population de 9.100 monégasques. J'insiste, comme je le disais, fin 2020 nous disposerons d'un ensemble de plus de 4000 logements domaniaux pour une population de 9.100 monégasques.

Je souhaite enfin aborder l'un des thèmes majeurs du rapport, à savoir la retraite des fonctionnaires et le pouvoir d'achat de notre Fonction Publique. Ainsi que Monsieur le Rapporteur l'a relevé, le Gouvernement a souhaité prendre ses responsabilités en ouvrant le débat sur les retraites. Le sujet n'est pas nouveau. Des frais d'études avaient déjà été engagés à ce titre en 2001, puis en 2015. Ainsi qu'indiqué dans le rapport, l'enjeu n'est pas le paiement des pensions de retraites aujourd'hui, qui est parfaitement assuré par les grands équilibres budgétaires actuels. Il est de préparer dès à présent le financement des retraites des générations futures, à horizon d'une vingtaine d'années. Je le confirme donc, il n'y a pas d'urgence dans la situation actuelle de nos finances publiques. Pour autant, il faut s'en occuper, c'est le sens de ce que vous nous demandez quand vous nous parlez dans votre rapport d'avoir un souci de « visibilité » et « d'anticipation ». Dès à présent, je tiens à vous faire part de l'accord du Gouvernement avec votre analyse, Monsieur le Rapporteur, et nous en avons parlé lors des séances privées, il convient effectivement de dissocier le sujet de la retraite des fonctionnaires de celui de la dépendance. Ils ne concernent pas les mêmes personnes et ne recouvrent pas les mêmes enjeux.

Aussi le Gouvernement propose de consacrer les 5 M€ inscrits au Budget Primitif 2017 à la dépendance. Mais nous ne ferons pas l'économie d'une discussion approfondie, ensemble, sur la meilleure manière d'assurer l'avenir des retraites.

Je pense que nous devons passer par une loi pour sécuriser les mécanismes et les montants nécessaires à un système qui, sans pouvoir réduire complètement les déficits, devra les contenir dans le long terme. Notre idée est de contenir les dépenses de retraite dans le long terme.

Je voudrais à cet égard lancer une piste de réflexion à partir de l'idée que vous avez évoquée sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Vous nous appelez, Monsieur le Rapporteur, à changer notre regard sur le Fonds de Réserve Constitutionnel pour que la référence à la partie liquide soit désormais les dépenses ordinaires pérennes un multiple des dépenses ordinaires.

Or les retraites des fonctionnaires entrent précisément dans cette catégorie des dépenses pérennes. Le Gouvernement souhaite donc dès cette année, dans cet esprit, affecter au sein du FRC une somme significative, 130 M€, soit deux années de déséquilibre 2017, entre cotisations d'un côté et dépenses de l'autre, nécessitant une gestion spécifique, dans l'attente de nos discussions et de la création éventuelle d'une structure juridique *ad hoc*, comme pourrait être la création d'une Caisse de retraite des fonctionnaires par exemple.

Je vous propose d'évoquer plus en détail cette piste de réflexion en début d'année 2017 et je vous précise que le Gouvernement, sur ce sujet, comme sur les autres d'ailleurs, mais plus sur ce sujet en particulier, est ouvert à toute proposition de votre part. Nous avons fait un constat commun. Nous avons une volonté commune, celle de préserver les retraites des fonctionnaires et de préparer l'avenir. Je suis sûr que nous allons arriver à une solution commune.

J'en viens pour terminer au pouvoir d'achat des personnes qui œuvrent au sein de la Fonction Publique monégasque. Je voudrais tout d'abord vous dire à quel point je suis frappé, depuis ma prise de fonctions, par la compétence, l'implication, le dévouement du personnel de la Fonction Publique monégasque, leur fidélité au Prince Souverain et leur sens de l'intérêt général. Cette excellence a un prix : les traitements versés chaque fin de mois.

Comme je le rappelais dans nos discussions relatives au Budget Rectificatif 2016, il convient de garder à l'esprit un principe essentiel de bonne gestion : la revalorisation du point d'indice a pour objet de maintenir le pouvoir d'achat des personnels par rapport à l'inflation. Le mérite de nos agents se trouve, lui, récompensé par les avancements, promotions et mobilités – dont bénéficient chaque année plus de 50 % des effectifs.

Un montant correspondant à 0,5 % de la masse salariale a donc été prévu au budget : il sera utilisé pour tout ou partie, en fonction du taux d'inflation constaté en moyenne annuelle en 2017. De plus, compte tenu des bons résultats budgétaires enregistrés jusqu'ici en 2016, nous avons décidé l'attribution, comme l'an passé, d'un surplus de pouvoir d'achat de 300 € brut par personne, retraités compris, sur le bulletin de paye de ce mois décembre.

Pour ce qui concerne le « 13^{ème} mois » dont vous avez parlé, je rappelle qu'il a pour origine l'instauration d'une indemnité exceptionnelle en 1981 par décision du Gouvernement de l'époque. Il correspond depuis 1990 au versement de 35 % de salaire ou de pension en plus en juin, et de 65 % en décembre. Je souhaite vous dire solennellement que, loin de vouloir remettre en cause ce 13^{ème} mois, le Gouvernement entend le pérenniser de manière définitive. Je vous précise même que j'ai demandé à ce qu'une réflexion soit menée pour assoir ce 13^{ème} mois sur un Arrêté Ministériel.

Je souhaite en dernier lieu vous apporter des précisions sur la structure de type « fonds social », intitulée « Cercle @ », qui vient d'être mise en place au bénéfice des fonctionnaires et agents de l'Etat. Cette structure participera à l'augmentation du pouvoir d'achat en proposant un ensemble d'avantages et d'offres dans les domaines des loisirs, de la culture ou des voyages. Plusieurs commerçants de Monaco ont déjà fait connaître leurs propositions intéressantes. Ils pourront ainsi profiter prioritairement des retombées économiques de la mesure. Et un site Internet récapitulant les offres sera proposé en tout début d'année 2017. Pour marquer le lancement du « Cercle @ » des séances privées au Cinéma des Beaux-Arts seront offertes pour ces fêtes de fin d'année aux enfants des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, au moment d'entamer la discussion et l'examen de ce Budget Primitif 2017, je souhaiterais souligner comme vous, Monsieur le Rapporteur, la qualité de nos échanges. Le Gouvernement veille effectivement à vous fournir les informations nécessaires au bon accomplissement de votre travail, tant en termes de quantité que de qualité. Il faut que nous continuions à travailler en confiance, comme vous l'indiquez, ce qui ne veut pas dire que vous allez exprimer un vote de confiance au Gouvernement sur ce budget. Nous travaillons tous pour l'intérêt de la Principauté, dans la fidélité aux Instructions du Prince Souverain. Ce principe doit nous guider, et je m'en félicite.

Les avancées législatives récentes le prouvent : les choses vont dans le bon sens, et elles vont vite. J'en veux pour preuve le vote de la loi portant approbation de ratification de l'accord de Paris sur le climat, en relativement peu de temps, et je vous en remercie.

Mais des textes importants sont encore devant nous, comme le projet de loi portant statut des fonctionnaires de l'Etat, déposé sur le bureau de l'Assemblée il y a maintenant cinq ans, ou la proposition de loi sur la modification du taux d'intérêt du Contrat Habitation Capitalisation, C.H.C.. Sur ce dernier sujet, je suis en mesure de vous indiquer ce soir que le Gouvernement va transformer en projet de loi la proposition que vous nous avez faite pour qu'un vote puisse intervenir très vite. C'est un sujet important, c'est pourquoi

M. CASTELLINI

présentera des propositions précises lors de la réunion qui est prévue depuis quelques jours, le 19 décembre prochain.

Enfin, les projets de loi sur la modernisation de notre droit économique ont été retirés, comme vous le savez, comme l'a annoncé le Président du Conseil, pour pouvoir bientôt être scindés en projets de lois autonomes susceptibles de répondre aux priorités des professionnels de la place, actuellement consultés. Là encore le gouvernement adoptera une méthode pragmatique, elle montre en effet son efficacité. Nous devons continuer sur ce chemin, et je vous remercie.

Merci Monsieur le Président.